

Diplôme d'Université d'Insertion Professionnelle

Ecole d'Economie de la Sorbonne

Centre PMF, 90 rue de Tolbiac

75013 Paris

Secrétariat du DUIP : Mme Catherine FORTUNÉ, DUIP.ees@univ-paris1.fr

Coordinatrice du DUIP : Mme Délila ALLAM, Délila.Allam@univ-paris1.fr

PROCEDURE DUIP, année universitaire 2021-2022

13/09/2021

1. CANDIDATURE

- Etape 1 : Le candidat se connecte sur l'espace EPI du DUIP : <http://cours.univ-paris1.fr/fixe/EES-DUIP> en accès libre comme visiteur extérieur.

Cet espace est conçu de manière à informer les candidats et à leur fournir les documents nécessaires puis il est destiné à communiquer avec les étudiants du DUIP, à déposer les documents associés à l'inscription et à gérer la scolarité au sein du DUIP.

Le candidat décharge sur ce site le contrat pédagogique vierge dans le dossier « CANDIDATURE DUIP ».

- Etape 2 : le candidat envoie par mail à DUIP.ees@univ-paris1.fr et en copie à Délila.Allam@univ-paris1.fr et à son directeur de parcours M2 le dossier de candidature constitué par :
 - Un CV en français ou anglais
 - Une lettre de motivation en français ou anglais
 - Un relevé de notes ou attestation de réussite parcours M2 de l'EES 2020-2021
 - Le contrat pédagogique complété, daté et signé par le candidat dans lequel il a porté la liste ordonnée des vœux de séminaires (72h à suivre, 108h de vœux)

Ces documents sont à envoyer en format pdf non zippé pour une taille totale inférieure à 5 Mo.

- Etape 3 : Le coordinateur et le directeur du parcours M2 émettent un avis joint sur la candidature et en informe le secrétariat. S'il est favorable, une autorisation d'inscription administrative est délivrée au candidat. Le contrat pédagogique est ainsi validé.

2. GESTION DE LA SCOLARITE

- Pour finaliser son inscription pédagogique, l'étudiant dépose dans l'espace dédié les 4 éléments constitutifs de son dossier de candidature. Ces éléments ne peuvent plus être modifiés une fois qu'ils sont déposés.
- L'étudiant dépose dans l'espace dédié « un CV professionnel et une lettre de motivation (en français ou anglais, format pdf). Ces documents sont consultés par Richard Houbron, professeur associé à l'EES et chargé des relations entreprises, qui délivre des conseils d'insertion professionnelle aux étudiants du DUIP.
- Une convention de stage peut être obtenue dans un délai de 2 à 3 semaines après la candidature via l'ENT de l'étudiant. Après avoir sollicité son accord, l'étudiant choisit un tuteur pédagogique, qui peut être un enseignant de l'EES et typiquement son directeur de parcours M2. Elle est éditée par le secrétariat du DUIP, conditionnellement au fait que les deux points précédents ont bien été respecté par l'étudiant.
- L'étudiant à la possibilité d'effectuer des avenants (modifications) à son contrat pédagogique au cours de l'année. Ils portent sur la liste des cours retenus, la liste des stages effectués et le choix d'un sujet de mémoire et de tuteur pédagogique. Les avenants successifs sont déposés sur l'EPI.